

VD_GERICHTE PE22.003868 vom 18. Oktober 2023

VD Tribunal cantonal, 2023-10-18, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_PE22.003868

FR: VD_GERICHTE PE22.003868 du 18 octobre 2023

IT: VD_GERICHTE PE22.003868 del 18 ottobre 2023

Erwägungen

E. 3

Au vu de ce qui précède, le recours doit être déclaré irrecevable sans échange d'écritures (art. 390 al. 2 CPP). Les frais de la procédure de recours, constitués en l'espèce du seul émolument d'arrêt (art. 422 al. 1 CPP), par 880 fr. (art. 20 al. 1 TFIP [tarif des frais de procédure et indemnités en matière pénale du 28

- 9 - septembre 2010 ; BLV 312.03.1]), seront mis à la charge du recourant, qui succombe (art. 428 al. 1 CPP). Il est enfin précisé qu'à ce stade l'intimé Q. _____ ne participe pas à la procédure mais que, comme il a été entendu le 12 avril 2022 (PV aud. 2), le Ministère public lui a communiqué une copie de l'ordonnance attaquée pour information. Compte tenu de cette communication préalable, une copie du présent arrêt lui sera également adressée. Par ces motifs, la Chambre des recours pénale prononce : I. Le recours est irrecevable. II. Les frais d'arrêt, par 880 fr. (huit cent huitante francs), sont mis à la charge de T. _____. III. L'arrêt est exécutoire. La présidente : La greffière :

- 10 - Du Le présent arrêt, dont la rédaction a été approuvée à huis clos, est notifié, par l'envoi d'une copie complète, à : - Me Aba Neeman, avocat (pour T. _____), - Ministère public central, et communiqué à : - M. Q. _____, M. le Procureur de l'arrondissement de l'Est vaudois par l'envoi de photocopies. Le présent arrêt peut faire l'objet d'un recours en matière pénale devant le Tribunal fédéral au sens des art. 78 ss LTF (loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral ; RS 173.110). Ce recours doit être déposé devant le Tribunal fédéral dans les trente jours qui suivent la notification de l'expédition complète (art. 100 al. 1 LTF). La greffière :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.